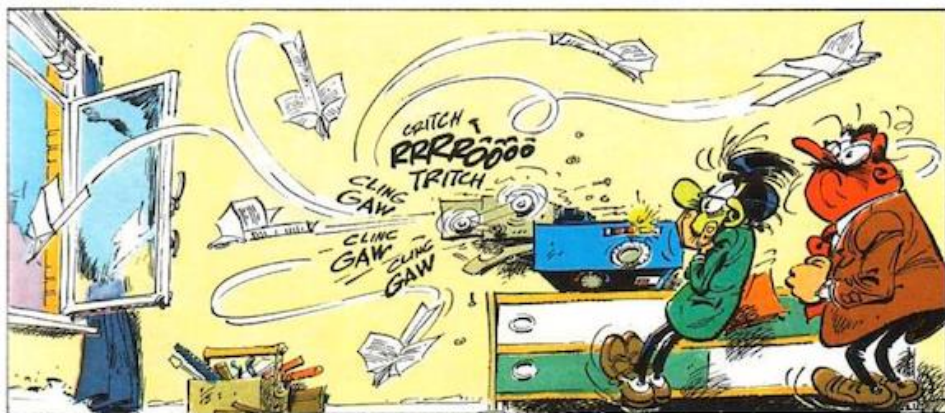




ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

La politique contractuelle de l'Agence de l'eau



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Anne-Louise Guilmain - Régis Tehet

Forum Vallées de Marne - 14 décembre 2018

PROGRAMME
EAU 2019
& CLIMAT 2024



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Priorités du 11^e programme

↪ **Atteinte des objectifs fixés dans le SDAGE 2016-2021**

↪ **Adaptation au changement climatique**

↪ **Reconquête de la biodiversité**

↪ **Mobilisation des acteurs et solidarité entre territoires**

Consolidation de la maîtrise d'ouvrage à une échelle pertinente et accompagnement des évolutions de compétences.

Outils de contractualisation et d'animation en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique ⇒ contrats « eau et climat ».

Accompagnement des territoires les plus ruraux pour l'amélioration de la performance de leurs services d'eau et d'assainissement, notamment pour le renouvellement de leurs infrastructures.

↪ **La protection de la santé**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Logique de contractualisation conforme aux dispositions du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

- ✓ Disposition L2.172 : favoriser la contractualisation
- ✓ Disposition L2.190 : développer l'analyse économique dans les contrats intégrant le domaine de l'eau et les SAGE

Au 11^e programme, 2 types de contrats :

- ☞ Contrats de territoire Eau et Climat ;
- ☞ Contrat de partenariat.

+ Conventions d'aides pluriannuelles avec plan d'actions annexé



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

DE L'INTERÊT DE CONTRACTUALISER ...

Pour l'Agence

- Avoir une **vision sur le long terme des travaux et études engagés par un ou plusieurs maître(s) d'ouvrage sur un territoire à enjeux eau** ;
- **Faire émerger des actions prioritaires biodiversité et climat** ;
- Inciter à une **vision partagée du territoire** (articulation de différentes politiques publiques au service de l'eau et de la biodiversité).

Pour les partenaires

- Bénéficiaire d'une ou plusieurs **animations territoriales et thématiques** (pas d'animation sans contrat) ;
- S'assurer d'un **accompagnement prioritaire technique et financier sur le long terme de l'Agence**.





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

La politique contractuelle reposera sur :

— Une **stratégie basée sur la détermination des territoires à enjeux eau** (masses d'eau en mauvais état ou sensibles, têtes de bassin versant, etc.).

— L'outil « **contrat de territoire eau et climat** » permettant de faire émerger des actions prioritaires eau, biodiversité et climat.

— => Des **synergies à rechercher** avec les démarches préexistantes (contrats de transition écologique, territoires engagés pour la nature, ...).

— => susciter une **gestion collective de l'eau** au regard des enjeux du territoire et au travers d'un programme pluriannuel d'investissements.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



- ✓ Un **contrat d'actions** basé sur un diagnostic ;
- ✓ Des **partenaires adéquats et compétents** ;
- ✓ Un **territoire pertinent** au regard des enjeux (préservation de la ressource en eau et biodiversité) en privilégiant l'échelle hydrographique.

- **Contrat-type : une trame allégée et plus lisible**

11 articles répartis dans 3 parties :

- l'objet du contrat ;
- les engagements des parties ;
- les modalités de fonctionnement.

Des actions affichées dès l'article 2 ; une souplesse plus importante dans les modalités de fonctionnement

- **Elaboré en partenariat avec un ou plusieurs maîtres d'ouvrage**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



Programme d'actions portant sur au moins 1 des 3 enjeux suivants :

1. Gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées ;
2. Préservation de la ressource et protection pérenne des captages ;
3. Protection des milieux aquatiques et humides (y compris littoraux et arrières littoraux).

- ✓ Durée de 6 ans (maximum)
- ✓ Un volet animation, si besoin.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



Programme d'actions avec au moins trois actions pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat :

Gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées urbaines	Préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	Protection des milieux aquatiques et humides (y.c. littoraux et arrières littoraux)
La réduction à la source des écoulements de temps de pluie	La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière (puis sa mise en œuvre)	La préservation ou la restauration des zones humides et des zones d'expansion de crues (y.c. littorales)
La dépollution à la source	La promotion et/ou l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique	Le soutien à des aménagements de protection douce en zone littorale
La réduction des micropolluants	La promotion de systèmes agroforestiers	La dépollérisation
La mise en conformité des branchements	La mise en place de systèmes de culture à bas niveau d'intrants	La mise en place d'un dispositif d'indemnisation des exploitants agricoles en cas de surinondation
...



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
**eau
seine
NORMANDIE**

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



Des engagements de résultats

- Une obligation de résultats chiffrés et mesurables ;
- Un programme d'actions précisant, pour chaque action, le maître d'ouvrage, le lieu de réalisation, le calendrier de réalisation et le montant financier ;
- Les partenaires du contrat signent la charte d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- L'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



Des clauses de résiliation

- Si non-respect des engagements indiqués dans le contrat ;
- Si, à mi-parcours, il n'y a pas :
 - ✓ engagement d'au minimum 40 % de la masse financière des actions prévisionnelles du programme et
 - ✓ engagement d'au moins deux actions « eau et climat ».

Une validation de chaque contrat par la commission du Conseil d'Administration compétente pour l'attribution des aides



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



**Dernière année du contrat : réalisation du bilan-reconduction.
Le bilan du contrat est partie intégrante du contrat de territoire.**

↳ **arrêt des 18 mois d'animation pour les bilans des contrats globaux d'actions du 10^e programme.**

Fin des contrats d'animation :

Au 1^{er} janvier 2022, animations thématiques dans un contrat de territoire.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

LE CONTRAT DE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

⇒ assurer la synergie des politiques conduites avec des partenaires par exemple départementaux, régionaux, de bassin, ou nationaux.

A la différence du contrat de territoire eau et climat, **il ne comprend pas de programme d'actions territorialisées et ne prévoit pas d'engagement financier.**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Les aides en matière d'animation et d'assistance technique



PROGRAMME
OEEAU²⁰¹⁹
& CLIMAT²⁰²⁴

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Anne-Louise Guilmain - Régis Tehet

Forum Vallées de Marne - 14 décembre 2018



LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



— Un volet animation peut être adossé au Contrat de territoire « Eau et Climat », si besoin.

— Des engagements de résultats

— Des résultats chiffrés et mesurables.

— Le bilan du contrat est partie intégrante du contrat.

↳ arrêt des 18 mois d'animation pour les bilans des contrats globaux d'actions du 10^e programme.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



Fin des contrats d'animation : ⇒ 3 années (jusqu'au 31/12/2021) pour transformation en contrats de territoire.

Période de transition = aides possibles pour les animations thématiques, d'une durée de 3 ans maximum, hors contrat de territoire.

Au 1^{er} janvier 2022, animations thématiques dans un contrat de territoire.

Sauf :

- Animation supra locale (départements, régions, bassin SN) ;
- Aides pour l'élaboration et mise en œuvre des SLGRI ;
- Aides pour l'élaboration et mise en œuvre des SAGE.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Les animations supra locales

- **Agriculture** : pour des structures dont le périmètre d'intervention dépasse les échelles de territoire eau (AAC) et qui n'ont pas la compétence ou de missions concernant les enjeux eau (exemples : organismes agri bio, agro écologie, chambre d'agriculture) ;
 - **Milieux Aquatiques** : à des structures dont le périmètre dépasse les échelles locales de territoire eau dans le domaine des milieux ou de la ressource en eau (hors ATD) (exemples : CEN, CATER, Fédération de pêche, SATEP, PNR) ;
 - À l'échelle des **départements**, des **régions**, du **bassin**.
- ⇒ Une convention d'aide + plan d'actions techniques annexé avec des objectifs de résultats.



Modalités d'aides à l'animation

- ✓ Maintien de 2 taux différenciés : **50 % et 80%**
- ✓ **Financement sur Actions cibles ou ETP**
- ✓ **Suppression de la bonification à 80% pour la 1^{ière} année d'animation**
- ✓ **L'attributaire signe la déclaration d'engagement de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.**
- ✓ **Maintien des prix de référence (45 k€) et plafond (80 k€) ;**
- ✓ **Un vrai forfait de fonctionnement : 8000€ d'aide/ETP/an.**



Modalités d'aides à l'animation

- ✓ Pas de financement inférieur à 0,5 ETP/poste ;
- ✓ Aides pluriannuelles (maximum 3 ans) basées sur des objectifs de résultats ;



À partir de 2019, plus de contrat d'animation mais des conventions pluriannuelles d'aide à l'animation (nouveaux contrats ou transition).



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

Assistance Technique Départementale (ATD)

- Maintien d'une aide spécifique aux départements pour les territoires restant éligibles.
- Taux d'aide unique à 50 %.
- Principe d'une aide pluriannuelle d'assistance technique, pour 3 ans, reconductible si besoin (cf. dispositions concernant pour l'animation).



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Les conventions de mandat



PROGRAMME
OEAU²⁰¹⁹₂₀₂₄
& CLIMAT

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Anne-Louise Guilmain - Régis Tehet

Forum Vallées de Marne - 14 décembre 2018



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Merci de votre attention

